



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES**



**16 mars 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le seize mars deux-mille-quinze (16 mars 2015) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MM Le conseiller Robert Bergeron  
Le conseiller Patrice Charette  
Le conseiller Claude Labonté  
Le conseiller Claude Nantel

Sont absents : Mme La conseillère Nadia Masse  
M Le conseiller Michel Lefebvre

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

**3. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

**Vacance au conseil**

Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale informe les membres du conseil et les personnes présentes de la réception d'un avis écrit de la démission de Madame Nadia Masse de son poste de conseillère de la Municipalité de Labelle. Mme Coulombe les informe également qu'une élection partielle sera tenue le 7 juin 2015 afin de combler ce poste au conseil, le tout conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**4. RÉS. 050.03.2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant en ajoutant les items suivants :

- 7.13 Opposition au redécoupage territorial scolaire;
- 7.14 Nomination d'un maire suppléant;
- 14.1 Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement liée au règlement numéro 2015-247.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.



**MUNICIPALITÉ DE LABELLE  
ORDRE DU JOUR  
SÉANCE DU 16 MARS 2015**

- 1. Prière/Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2015  
ajournée et tenue le 23 février 2015**
- 6. Appels d'offres et soumissions**
  - 6.1. Appel d'offres public numéro 2015-02 concernant la construction de trottoirs sur les rues Allard et de l'Église: Octroi de contrat;
  - 6.2. Appel d'offres public numéro 2015-03 concernant des travaux de pavage sur les rues de l'Église et Allard: Octroi de contrat;
  - 6.3. Appel d'offres public numéro 2015-04 relatif à la construction d'un bureau d'accueil touristique : Octroi de contrat;
- 7. Administration, finances et ressources humaines**
  - 7.1. Embauche de la coordonnatrice du camp de jour pour l'été 2015;
  - 7.2. Embauche de la responsable de l'horticulture pour la saison 2015;
  - 7.3. Embauche d'une préposée à l'horticulture pour la saison 2015;
  - 7.4. Embauche de la coordonnatrice du bureau d'accueil touristique pour la saison estivale 2015;
  - 7.5. Entente relative à la gestion opérationnelle concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles : autorisation de signature et nomination d'un employé désigné;
  - 7.6. Autorisation d'afficher les postes nécessaires au bon fonctionnement de la Municipalité pour la période estivale 2015;
  - 7.7. Ajustement au contrat conclu avec WSP pour la réalisation de travaux supplémentaires dans le cadre de l'appel d'offres 2013-13;
  - 7.8. Dépassement des coûts dans le cadre du projet de rénovation et de réaménagement du centre communautaire et d'installation d'un dôme sur la patinoire extérieure dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II;
  - 7.9. Demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural 2014-2019;
  - 7.10. Autorisation donnée pour l'installation d'une antenne et les équipements nécessaires afin de fournir un point d'accès aux abonnés de FILAU : autorisation de signature du protocole d'entente;
  - 7.11. Protocole d'entente pour les travaux de reconstruction du pont Joseph-Commandant;
  - 7.12. Cession de terrains au MTQ pour la reconstruction du pont Joseph-Commandant;
  - 7.13. *Opposition au redécoupage territorial scolaire;*
  - 7.14. *Nomination d'un maire suppléant;*
- 8. Travaux publics**
- 9. Urbanisme et environnement**
  - 9.1. Tarification de la vignette de bateau pour la saison 2015;
  - 9.2. Demande de dérogation mineure numéro 2015-001 sur les lots 247-P, 248, dans le cadastre du Village de Labelle, situé au 956, rue de la Gare (0827-86-5407);
  - 9.3. Demande de dérogation mineure numéro 2015-002 sur le lot 43-1, dans le canton de Labelle, situé au 1600, chemin de la Presqu'Île (9815-55-2323);
  - 9.4. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2015-004 concernant la propriété sise au 143, rue du Collège, constituée du lot rénové 5010151 (0927-80-2289);



**10. Sécurité incendie et sécurité publique**

10.1. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**11. Loisirs, culture et tourisme**

11.1. Adoption de la politique numéro 2015-55 portant sur la location des salles municipales et des plateaux sportifs;

11.2. Autorisation pour l'installation de panneaux de signalisation par le ministère des Transports (MTQ);

**12. Bibliothèque**

**13. Période de questions et réponses**

**14. Avis de motion et règlements**

14.1. *Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement liée au règlement numéro 2015-247;*

**15. Comptes**

15.1. Approbation des comptes du mois de février 2015;

15.2. Ratification de la liste des déboursés;

**16. Varia**

**17. Période de questions et réponses**

**18. Levée de la séance ordinaire**

Adoptée

**5. RÉS. 051.03.2015 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2015 AJOURNÉE ET TENUE LE 23 FÉVRIER 2015**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2015 ajournée et tenue le 23 février 2015 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2015 ajournée et tenue le 23 février 2015 soit approuvé tel que rédigé par Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière.

Adoptée

**6.1 RÉS. 052.03.2015 APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 2015-02 CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR LES RUES ALLARD ET DE L'ÉGLISE: OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 004.01.2015 mandatant la directrice générale à aller en appel d'offres pour la construction de trottoirs sur les rues Allard et de l'Église;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des sept (7) soumissions reçues et ouvertes le 6 mars dernier à 11 h 05, soient :



<b>SOUSSIONNAIRE JOUR ET HEURE DE RÉCEPTION</b>	<b>PRIX AVEC TAXES (OPTON A)</b>	<b>PRIX AVEC TAXES (OPTON B)</b>
B.M.Q. inc 4 mars (courrier)	101 318,27 \$	109 317,08 \$
Jean Leclerc Excavation inc. 5 mars à 10h08	102 207,03 \$	107 983,95 \$
Uniroc Construction inc. 5 mars à 13h35	137 757,30 \$	143 089,84 \$
Groupe TNT inc. 6 mars à 9h20	135 002,16 \$	142 023,33 \$
Construction G3 inc. 6 mars à 10h10	127 980,97 \$	135 979,78 \$
Excavation A.M. Ltée 6 mars à 10h40	141 312,32 \$	150 199,89 \$
PLC (9220-9733 Québec inc.) 6 mars à 10h50	168 863,78 \$	172 418,81 \$

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis permettent à la Municipalité de retenir l'option B;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil municipal choisisse l'option B et adjuge le contrat relatif à la construction de trottoirs sur les rues Allard et de l'Église à «Jean Leclerc Excavation inc. », le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 93 919,50 \$, plus les taxes, le tout selon leur soumission datée du 4 mars 2015.

Que ces travaux soient réalisés conformément à l'appel d'offres numéro 2015-02 et aux documents de soumissions s'y rapportant.

À moins d'avis contraire par la Municipalité, les travaux devront débuter au plus tard le ou vers le 8 juin 2015 et se terminer au plus tard le 30 juin 2015.



Que les sommes nécessaires à la réalisation de ce contrat soient prises à même le règlement d'emprunt numéro 2014-239 en ce qui concerne les travaux sur la rue Allard, qui font l'objet d'une aide financière dans le cadre du programme PIQM, sous-volet 1.5, et, à même l'excédent non affecté en ce qui concerne les travaux sur la rue de l'Église, qui eux, font l'objet d'une aide financière dans le cadre du programme PIQM-MADA.

Adoptée

**6.2 RÉS. 053.03.2015 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2015-03 CONCERNANT DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES RUES DE L'ÉGLISE ET ALLARD: OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 005.01.2015 mandatant la directrice générale à aller en appel d'offres, sur invitation, pour des travaux de pavage sur les rues de l'Église et Allard;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des deux (2) soumissions reçues et ouvertes le 6 mars dernier à 11 h 05, soient :

<b>SOUSSIONNAIRE JOUR ET HEURE DE RÉCEPTION</b>	<b>PRIX AVEC TAXES</b>
Uniroc Construction Inc. 5 mars 13h35	93 694, 86 \$
Asphalte Bélanger Inc. 6 mars 10h45	70 004,73 \$

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil municipal adjuge le contrat relatif à des travaux de pavage sur les rues de l'Église et Allard à «Asphalte Bélanger inc.», le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 60 887,10 \$, plus les taxes, le tout selon leur soumission datée du 6 mars 2015.

Que ces travaux soient réalisés conformément à l'appel d'offres numéro 2015-03 et aux documents de soumissions s'y rapportant.

À moins d'avis contraire par la Municipalité, les travaux devront débuter au plus tard le ou vers le 1er juillet 2015 et se terminer au plus tard le 17 juillet 2015.

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

Que les sommes nécessaires à la réalisation de ce contrat soient prises à même le règlement d'emprunt numéro 2014-239, en ce qui concerne les travaux sur la rue Allard, qui font l'objet d'une aide financière dans le cadre du programme PIQM, sous-volet 1.5, et, à même l'excédent non affecté en ce qui concerne les travaux sur la rue de l'Église, qui eux, font l'objet d'une aide financière dans le cadre du programme PIQM-MADA.

Adoptée



6.3

**RÉS. 054.03.2015 APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 2015-04  
CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN BUREAU  
D'ACCUEIL TOURISTIQUE : OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 026.02.2015 mandatant la directrice générale à aller en appel d'offres public pour la construction d'un bureau d'accueil touristique;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des douze (12) soumissions reçues et ouvertes le 13 mars dernier à 14 h 00, soient :

<b>ENTREPRISE</b> Date et heure de réception de la soumission	<b>CONSTRUCTION D'UN BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE</b> Montant total incluant les taxes
Construction GRC inc. 13 mars 2015 à 13h15	192 500,00 \$
SJA Construction inc. 13 mars 2015 à 13h25	199 629,00 \$
Construction Raynald Tisseur inc. 13 mars 2015 à 13h26	217 532,70 \$
Construction Gilles Paquette Ltée 13 mars 2015 à 13h35	229 720,05 \$
Les constructions Tetris inc. 13 mars 2015 à 13h37	168 768,71 \$
Construction Telmosse et fils inc. 13 mars 2015 à 13h39	151 474,36 \$
Les entreprises Landco inc. 13 mars 2015 à 13h40	215 003,25 \$
Construction Donald Provostinc. 13 mars 2015 à 13h42	219 423,62 \$
Groupe Laverdure construction inc. 13 mars 2015 à 13h45	196 000,00 \$
Nordmec Construction inc. 13 mars 2015 à 13h48	310 580,82 \$
Groupe Piché Construction inc. 13 mars 2015 à 13h52	207 794,32 \$
XO Construction inc. 13 mars 2015 à 13h55	283 744,85 \$

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:



Que le conseil municipal adjuge le contrat relatif à la construction d'un bureau d'accueil touristique à «Construction Telmosse et fils inc.» le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 131 745,48 \$, plus les taxes, le tout selon leur soumission datée du 13 mars 2015.

Que ces travaux soient réalisés conformément à l'appel d'offres numéro 2015-04 et aux documents de soumissions s'y rapportant.

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

Que la présente résolution soit conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 2015-247 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée

**7.1 RÉS. 055.03.2015                   EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR POUR L'ÉTÉ 2015**

CONSIDÉRANT QUE Madame Mélissa Léger a occupé le poste de coordonnatrice du camp de jour durant la saison estivale 2014 et désire revenir cette année;

CONSIDÉRANT QUE Madame Mélissa Léger a satisfait aux exigences du poste à l'été 2014;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'embaucher madame Mélissa Léger à titre de coordonnatrice du camp de jour 2015 pour une période approximative de 22 semaines (570 heures) débutant aux alentours du 23 mars et selon les besoins du service.

Que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

**7.2 RÉS. 056.03.2015                   EMBAUCHE DE LA RESPONSABLE DE L'HORTICULTURE POUR LA SAISON 2015**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a ouvert le poste de responsable de l'horticulture en autorisant son affichage par la résolution 009.01.2015;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE madame Linda Mallette s'est démarquée des autres candidats possédant une formation et de l'expérience dans ce domaine;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'embaucher madame Linda Mallette comme responsable de l'horticulture pour une période de 28 semaines à 40 heures par semaine, débutant aux alentours du 13 avril 2015 selon les besoins et de la période de fonte des neiges, et ce, suivant son contrat de travail de cadre.



Que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

**7.3      RÉS. 057.03.2015                      EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE À L'HORTICULTURE  
POUR LA SAISON 2015**

CONSIDÉRANT QUE Mme Annie Sauriol a travaillé à titre de préposée à l'horticulture au cours des dernières saisons estivales à la Municipalité et qu'elle a réalisé un travail de qualité;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'embaucher Mme Annie Sauriol à titre d'employée temporaire, tel que prévu à l'article 4.05 de la convention collective en vigueur. Mme Sauriol agira à titre de préposée à l'horticulture pour la saison estivale 2015 au taux horaire prévu à la convention collective à raison de 40 heures par semaine pour une période maximale de 22 semaines devant débuter le ou vers le 11 mai pour se terminer le ou vers le 9 octobre 2015.

Adoptée

**7.4      RÉS. 058.03.2015                      EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE DU BUREAU  
D'ACCUEIL TOURISTIQUE POUR LA SAISON  
ESTIVALE 2015**

CONSIDÉRANT QU'afin de s'assurer du bon fonctionnement du bureau d'accueil touristique, il est nécessaire d'embaucher un coordonnateur;

CONSIDÉRANT QUE madame Suzanne Ally-Grenier a fait un travail de qualité à titre de coordonnatrice du bureau d'accueil touristique pour les cinq dernières années;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'offrir le poste de coordonnatrice du bureau d'accueil touristique à madame Suzanne Ally-Grenier et d'en faire l'embauche pour une période approximative de 24 semaines (780 heures), débutant aux alentours du 13 avril 2015 selon les besoins du service, et ce, suivant son contrat de travail de cadre.

Que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

**7.5      RÉS. 059.03.2015                      ENTENTE RELATIVE À LA GESTION  
OPÉRATIONNELLE CONCERNANT LA COLLECTE, LE  
TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES : AUTORISATION DE SIGNATURE ET  
NOMINATION D'UN EMPLOYÉ DÉSIGNÉ**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



D'autoriser la directrice générale à signer l'entente relative à la gestion opérationnelle concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles avec la MRC des Laurentides.

Que ladite entente fasse partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduite.

De nommer le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Municipalité «employé désigné de la Municipalité», au sens de l'article 108 de la LCM, et qu'il soit ainsi responsable de l'application de cette entente sur le territoire de la Municipalité de Labelle.

Adoptée

**7.6 RÉS. 060.03.2015 AUTORISATION D’AFFICHER LES POSTES NÉCESSAIRES AU BON FONCTIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2015**

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer le bon fonctionnement du camp de jour, du bureau d'accueil touristique, des espaces verts, ainsi que de la patrouille environnementale, pour la période estivale, il y a lieu de procéder à l'affichage de certains postes;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que les postes d'animateurs du camp de jour, les postes de préposés à l'accueil du bureau touristique, des espaces verts, ainsi que pour la patrouille environnementale, qui n'auront pas été comblés par le retour d'employés ayant travaillé à la Municipalité en 2014, soient affichés dans le journal local.

Adoptée

**7.7 RÉS. 061.03.2015 AJUSTEMENT AU CONTRAT CONCLU AVEC WSP POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES 2013-13**

CONSIDÉRANT QU'un mandat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de rénovation du centre communautaire de Labelle a été octroyé en décembre 2013 à la firme GENIVAR inc (maintenant WSP) au montant de 42 650 \$, avant taxes, tel mandat professionnel devant être réalisé conformément aux documents de soumission de la Municipalité relatifs à l'appel d'offres numéro 2013-13;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat a dû, pour toutes sortes de raisons échappant au contrôle de la Municipalité, être substantiellement étendu en cours de réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QU'afin de ne pas retarder la réalisation de ceux-ci, il avait été convenu de régler l'augmentation des honoraires professionnels lorsque les travaux seraient complétés;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre les parties fixant cet ajustement à 11 500 \$ (en plus des 7 000 \$ déjà octroyés en cours de mandat);

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



De verser un montant supplémentaire de 11 500 \$, à titre de paiement final dans le cadre de l'appel d'offres 2013-13, à la firme d'ingénierie WSP pour la réalisation de travaux additionnels lors de la réalisation de travaux de rénovations au centre communautaire de Labelle.

Que cette dépense soit payée à même le règlement d'emprunt numéro 2013-230, et, si nécessaire, par l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

7.8

**RÉS. 062.03.2015 DÉPASSEMENT DES COÛTS DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET D'INSTALLATION D'UN DÔME SUR LA PATINOIRE EXTÉRIEURE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES - PHASE II**

CONSIDÉRANT QU'une aide financière d'un montant maximal de 831 756 \$ a été octroyée à la Municipalité par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour le projet de rénovation et de réaménagement du centre communautaire et d'installation d'un dôme sur la patinoire extérieure dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation et de réaménagement du centre communautaire ont été réalisés à l'automne 2014 et que, pour toutes sortes de raisons associées aux conditions de chantier, telles que le remplacement imprévu du système de ventilation de la piscine, le renfort de la dalle structurale et de poutrelles, ainsi qu'une multitude d'autres imprévus dus à l'âge de la bâtisse et à la qualité déficiente de sa construction d'origine, leurs coûts ont dépassé largement le montant estimé lors de l'octroi de l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le coût total des travaux, incluant le dôme et le centre communautaire, atteignent la somme de 1 831 000 \$, au lieu du 1 732 000 \$ préalablement estimé, soit un dépassement de 100 000 \$, et ce, malgré le fait que les travaux liés au dôme ont coûté moins cher que prévu;

CONSIDÉRANT QUE tous les travaux excédentaires ont été réalisés suite à la constatation de problèmes majeurs par les professionnels au dossier en cours de réalisation, et que ceux-ci n'auraient pu être évités et remis à plus tard sans compromettre la fin du projet;

CONSIDÉRANT QUE lors de la réalisation des travaux, il a été constaté que la toiture doit faire l'objet de travaux additionnels, sans quoi les travaux qui viennent d'être faits risquent d'être endommagés (plus ou moins 50 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE de telles sommes représentent un manque à gagner considérable dans les budgets de la Municipalité;

Il est PROPOSÉ par le maire Gilbert Brassard  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:



De demander à M. Sylvain Pagé, député de Labelle, d'intervenir auprès du Ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir (MELS), afin que l'aide financière octroyée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour le projet de rénovation et de réaménagement du centre communautaire et d'installation d'un dôme sur la patinoire extérieure dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II, puisse être majorée d'un montant équivalent à 50 % du coûts excédentaires des travaux, qui s'élèvent à environ 150 000 \$.

Adoptée

**7.9      RÉS. 063.03.2015      DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PACTE RURAL 2014-2019 À LA MRC DES LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT QU'une somme de seize-mille-cinq-cent-quatre-vingt-trois dollars (16 583\$) a été réservée pour des projets à être réalisés par la Municipalité de Labelle pour l'année 2014-2015 et qu'une autre de 14 924 \$ a été réservée pour l'année 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit participer à 20% du coût total des travaux à réaliser;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle désire réaliser des projets pour la totalité de ces montants;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De présenter à la MRC des Laurentides une demande d'aide financière dans le cadre du pacte rural, pour la totalité des sommes réservées pour les années 2014 à 2016, soit trente-et-un mille-cinq-cent-sept dollars (31 507 \$), pour la réalisation des projets suivants :

- Aménagement intérieur et extérieur du bureau d'accueil touristique;
- Affichage et réaménagement du noyau villageois;

Que la directrice générale, soit autorisée à agir à titre de répondant officiel de la Municipalité dans ce dossier et à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à cette demande.

Que la contribution minimale de 20 % du coût des projets, exigée de la Municipalité en regard de ces projets, s'élève à sept-mille-huit-cent-soixante-dix-sept dollars (7 877 \$) laquelle somme sera prise dans l'excédent non affecté.

Adoptée

**7.10      RÉS. 064.03.2015      AUTORISATION DONNÉE POUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE ET LES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES AFIN DE FOURNIR UN POINT D'ACCÈS AUX ABONNÉS DE FILAU : AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



D'autoriser le maire ainsi que la directrice générale à signer le protocole d'utilisation d'infrastructure municipale avec la MRC des Laurentides.

Que ledit protocole fasse partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit.

Adoptée

7.11 **RÉS. 065.03.2015                    PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AUX TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU PONT JOSEPH-COMMANDANT**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire ainsi que la directrice générale à signer le protocole d'entente (Entente de collaboration – projet no 154931910) entre le Gouvernement du Québec et la Municipalité de Labelle pour les travaux de reconstruction du pont Joseph-Commandant.

Que ledit protocole fasse partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit.

Que les sommes nécessaires à la réalisation des travaux inclus au protocole et payables par la Municipalité soit prises à même l'excédent non affecté et éventuellement, à même un règlement d'emprunt.

Adoptée

7.12 **RÉS. 066.03.2015                    CESSION DE TERRAINS AU MTQ POUR LA RECONSTRUCTION DU PONT JOSEPH-COMMANDANT**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Labelle accepte de céder gratuitement les lots 5 010 333, d'une superficie de 58,90 m.c., 5 010 369, d'une superficie de 100,40 m.c., et 5 333 070, d'une superficie de 112,50 m.c., au Ministère des Transports du Québec (Gouvernement du Québec) pour la reconstruction du pont Joseph-Commandant. La Municipalité se réserve toutefois le droit d'y installer de l'éclairage.

Adoptée

**M. le conseiller Robert Bergeron étant commissaire scolaire préfère se retirer du vote lié à l'item suivant.**

7.13 **RÉS. 067.03.2015                    OPPOSITION AU REDÉCOUPAGE TERRITORIAL SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT le projet de redécoupage territorial de la Commission scolaire des Laurentides;

CONSIDÉRANT l'insatisfaction généralisée des municipalités ainsi que des parents touchés par ce redécoupage territorial;



Il est PROPOSÉ par le maire Gilbert Brassard  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De demander à La Commission scolaire des Laurentides de suspendre son projet de redécoupage territorial scolaire jusqu'à ce que toutes les alternatives possibles soient évaluées afin d'arriver à une solution satisfaisante pour les municipalités et les familles concernées.

Que la présente résolution soit acheminée aux municipalités de La Conception, Huberdeau, Saint-Rémi d'Amherst, Brébeuf Lac-des-Plages, Arundel, Barkmere, Montcalm, St-Faustin-Lac-Carré, ainsi qu'à la Ville de Mont-Tremblant, au Député de Labelle, au Ministère de l'éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et à la Commission scolaire des Laurentides.

Adoptée

**M. le conseiller Robert Bergeron reprend son poste.**

**7.14 RÉS. 068.03.2015 MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT la démission de Mme Nadia Masse de son poste de conseillère;

CONSIDÉRANT QUE Mme Masse avait été nommée, par la résolution numéro 313.12.2013, au poste de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril 2015;

Il est PROPOSÉ par le maire Gilbert Brassard  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De modifier la résolution numéro 313.12.2013 afin que M. le conseiller Patrice Charette soit nommé au poste de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril 2015, en remplacement de Mme Masse.

Adoptée

**9.1 RÉS. 069.03.2015 TARIFICATION DE LA VIGNETTE DE BATEAU POUR LA SAISON 2015**

CONSIDÉRANT le règlement 2010-191 modifiant certaines dispositions du règlement 2009-171 portant sur l'obligation de lavage des embarcations ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer le coût de la vignette de bateau pour la saison 2015;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De fixer le coût de la vignette de bateau à 5 \$ pour un utilisateur contribuable à Labelle pour chaque embarcation et de 30 \$ pour un utilisateur non-contribuable à Labelle pour chaque embarcation.

Adoptée



9.2 **RÉS. 070.03.2015** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-001 SUR LES LOTS 247-P ET 248, DANS LE CADASTRE DU VILLAGE DE LABELLE, SITUÉ AU 956 RUE DE LA GARE (0827-86-5407)**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation de 2.5 mètres avec la marge arrière pour l'agrandissement du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE l'installation septique existante se situe en partie en marge avant et latérale gauche et qu'une distance de 5m est exigée avec l'agrandissement projeté;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est en angle et que la profondeur diminue en cour latérale droite;

CONSIDÉRANT QU'actuellement l'espace de stationnement se situe en cour latérale droite et que le bâtiment serait de forme irrégulière;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respectent les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 008.03.2015 recommandant au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande numéro 2015-001 pour la dérogation mineure de 2.5 mètres avec la marge arrière afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal. Le tout, sur les lots 247-P et 248, dans le cadastre du village de Labelle, situé au 956 rue de la Gare;

Adoptée

9.3 **RÉS. 071.03.2015** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-002 SUR LE LOT 43-1, DANS LE CANTON DE LABELLE, SITUÉ AU 1600 CHEMIN DE LA PRESQU'ÎLE (9815-55-2323)**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet l'installation d'un deuxième quai sur un seul terrain;

CONSIDÉRANT QU'UN deuxième quai sur un terrain créerait un précédent;

CONSIDÉRANT QUE l'accroissement du nombre de quais sur le pourtour des lacs n'est pas conseillé pour l'occupation de la rive et du littoral;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation en vigueur permet un quai de 40m<sup>2</sup> maximum avec l'autorisation du Centre d'expertise hydrique;



CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 009.03.2015 recommandant au conseil de refuser la demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De refuser la demande de dérogation mineure numéro 2015-002 pour l'ajout d'un deuxième quai afin d'éviter l'accroissement du nombre de quai sur le pourtour des lacs. Le tout, sur le lot 43-1, du rang B, dans le canton de Labelle, situé au 1600 chemin de la Presqu'île.

Adoptée

**9.4 RÉS. 072.03.2015 DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2015-004 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 143, RUE DU COLLÈGE, CONSTITUÉE DU LOT RÉNOVÉ 5010151 (0927-80-2289)**

CONSIDÉRANT QUE la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale est obligatoire depuis le 21 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet le remplacement de la toiture de tôle argenté par du bardeau noir et que le bâtiment est constitué d'un revêtement extérieur beige pâle et d'éléments architecturaux brun;

CONSIDÉRANT QUE la toiture de couleur noir ne s'harmonise pas avec les bâtiments voisins et qu'elle n'est pas souhaitable pour les îlots de chaleur;

CONSIDÉRANT QUE la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale répond aux normes de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé ne répond pas aux objectifs du règlement 2011-204, intitulé Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la résolution 010.03.2015 du comité consultatif d'urbanisme de changer la couleur de la toiture;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De refuser la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2015-004 du secteur Noyau villageois pour le remplacement de la toiture par du bardeau noir;

D'accepter une couleur de toiture dans les tons de beige/sable. Si le requérant désire une teinte différente de celle recommandée, une nouvelle demande devra être présentée. Le tout, tel que présenté à la propriété suivante :

- 143, rue du Collège (lot rénové numéro 5010151)

Adoptée



10.1

**RÉS. 073.03.2015                    PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA  
FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À  
TEMPS PARTIEL**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle prévoit la formation de 4 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Laurentides en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Laurentides.

Adoptée

11.1

**RÉS. 074.03.2015                    ADOPTION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 2015-55  
PORTANT SUR LA LOCATION DES SALLES  
MUNICIPALES ET DES PLATEAUX SPORTIFS**

Il est PORPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



D'adopter la politique numéro 2015-55 relative à la location des salles et des plateaux sportifs et que celle-ci fasse partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduite.

Adoptée

**11.2 RÉS. 075.03.2015 AUTORISATION POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ)**

CONSIDÉRANT QUE le Plan directeur de développement touristique des Laurentides reconnaît le besoin de créer des routes et circuits touristiques afin de faciliter la circulation des clientèles touristiques de même que la découverte du territoire et de contribuer à l'allongement de la durée de séjour des visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action ACCORD du créneau tourisme villégiature quatre saisons à l'international reconnaît la pertinence du développement de routes et circuits touristiques dans la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été déposée et le tracé accepté dans le cadre de la politique de signalisation des routes et circuits touristiques du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Laurentides reconnaît cette route touristique comme étant l'une des trois routes touristiques à signaler sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la route traverse le territoire de la Municipalité de Labelle;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Labelle accepte que les panneaux de signalisation touristique soient installés sur son territoire par le ministère de Transports du Québec (MTQ), sur le tracé autorisé de la Route des Belles-Histoires;

Que la Municipalité de Labelle s'engage à préserver le paysage le long du corridor routier.

Adoptée

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES**

**14.1 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIF AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-247**

La secrétaire-trésorière procède au dépôt du certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2015-247 décrétant des travaux de construction d'un bureau d'accueil touristique un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts, tenue le 4 mars 2015, lequel se résume comme suit :



- personnes habiles à voter : 2327
- nombre requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire : 244
- nombre de demandes faites : 0

Par conséquent, le règlement numéro 2015-247 décrétant des travaux de construction d'un bureau d'accueil touristique et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 4 mars 2015.

**15.1 RÉS. 076.03.2015 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2015**

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant cent-dix-neuf-mille-trois-cent-quatre-vingt-douze dollars et quatre-vingt-neuf cents (119 392,89 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :

➤ AQUAM inc.	3 625,79 \$
➤ Beuregard, Pierre-Luc <i>architecte</i>	4 828,95 \$
➤ Compass Mineral Canada Corp.	9 871,56 \$
➤ H <sub>2</sub> O – gestion de piscines, plages et spas	4 756,36 \$
➤ MRC des Laurentides	59 029,00 \$
➤ Piscine Jovitel	2 632,93 \$
➤ Serrurier Magic	2 742,16 \$
➤ SAAQ	12 711,97 \$

Adoptée

**15.2 RÉS. 077.03.2015 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De ratifier les déboursés au montant de cent-quatre-vingt-deux-mille-cinq-cent-vingt-huit dollars et cinquante-huit cents (182 528,58 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 4376 à 4411 et les numéros de chèques de 37475 à 37491 comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

➤ Hydro-Québec	2 039,31 \$
➤ Société québécoise d'assainissement des eaux	4 050,43 \$
➤ 139297 Canada inc. (location garage et chargeur)	2 299,51 \$
➤ 9077-2146 Québec inc. (dénéigement)	34 838,95 \$
➤ Concept paysager	6 031,79 \$
➤ L'Industrielle Alliance	17 115,12 \$
➤ Société d'assurance-vie inc.	4 586,73 \$
➤ Agrégats de Labelle	24 989,82 \$
➤ Entreposage Ployard 2000 inc.	9 960,51 \$
➤ Métal Gosselin Ltée	4 368,85 \$
➤ Hydro-Québec	2 132,86 \$



➤	Hydro-Québec	2 739,59 \$
➤	Hydro-Québec	5 020,29 \$
➤	Ministre du Revenu du Québec	11 833,52 \$
➤	Receveur général du Canada	10 644,67 \$
➤	Sonic co-op/FCDQ carte	11 324,26 \$
➤	Hydro-Québec	2 237,33 \$
➤	Ministre du revenu du Québec	13 649,15 \$

Adoptée

**16. VARIA**

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18. RÉS. 078.03.2015 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 43.

Adoptée

\_(original signé)\_\_\_\_\_

Gilbert Brassard  
Maire

\_(original signé)\_\_\_\_\_

Claire Coulombe  
Secrétaire-trésorière/directrice  
générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_(original signé)\_\_\_\_\_

Gilbert Brassard  
Maire